

Justificatif généré le 02/06/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 02/06/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/676308
N° d'annonce : 676308

Votre justificatif de parution pour votre annonce n°676308 parue sur notre support actu-juridique.fr le 2023-06-02.

LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de 857 420 euros

Siège social : 128, boulevard Raspail - 75006 PARIS

326 817 467 RCS PARIS

Exercice social du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes sociaux approuvés par décision de l'Associé Unique le 2 mai 2023

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en euros)

ACTIF	Montant brut	Amort. prov.	31/12/2022	31/12/2021	Notes
Créa. s/les éts de crédit...	10 062 779	-	10 062 779	9 461 637	2.1
Parts dans les ent. liées...	512 153	1 015	511 138	512 153	2.2.1
Immob. incorporelles.....	1 970 396	270 724	1 699 672	1 500 567	2.2.2
Immob. corporelles.....	441 343	164 068	277 275	304 678	2.2.2
Autres actifs.....	42 607 396	-	42 607 396	37 824 504	2.3
Cptes de régularisation....	396 944	-	396 944	312 428	2.4
TOTAL ACTIF	55 991 010	435 807	55 555 203	49 915 968	-

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021	Notes
Dettes envers les établissements de crédit.....	-	1	-
Autres passifs.....	44 236 233	38 380 941	2.5
Comptes de régularisation.....	67 058	619 000	2.6
Provisions pour risques et charges.....	334 770	155 621	2.7
Capitaux propres hors FRBG.....	10 917 142	10 760 405	2.8
- Capital souscrit.....	857 420	857 420	-
- Primes d'émission, d'apport et de fusion.....	7 078 218	7 078 218	-
- Réserve légale.....	85 742	80 000	-
- Autres réserves.....	88 117	88 117	-
- Report à nouveau.....	2 671 463	186 358	-
- Résultat de l'exercice.....	136 181	2 470 292	-
TOTAL PASSIF	55 555 203	49 915 968	-

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022	31/12/2021	Notes
Intérêts et produits assimilés.....	35 685	18 312	-
Intérêts et charges assimilés.....	64 281	44 196	-
Revenus des titres à revenu variable.....	30 127	235 274	3.1
Commission (produits).....	170 920 451	156 498 297	3.2
- Dt produits s/prestations de services financiers.....	170 513 130	156 498 297	-
Commission (charges).....	132 154 120	114 034 853	3.2
- Dt ch. s/prestations de services financiers.....	132 154 120	114 034 853	-
Autres produits d'exploitation bancaire.....	1 640	66 693	-
Autres charges d'exploitation bancaire.....	25 613	21 610	-
PRODUIT NET BANCAIRE.....	38 743 887	42 717 917	3.7
Charges générales d'exploitation.....	38 292 127	38 165 282	3.3
Dot. aux amort. et aux prov. s/immob. inc. et corp....	116 798	100 734	-
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....	334 962	4 451 901	3.7
Coût du risque.....	321 784	- 330 070	3.4
RESULTAT D'EXPLOITATION.....	656 745	4 121 830	3.7
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	392	- 334 412	3.5
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT.....	657 137	3 787 418	3.7
Résultat exceptionnel.....	87 216	281 223	3.6
Impôt sur les bénéfices.....	608 172	1 598 350	4.2
RESULTAT NET.....	136 181	2 470 292	3.7

ANNEXES (en euros).

1 - FAITS CARACTERISTIQUES, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.

1.1. Faits caractéristiques. Les comptes présentés tiennent compte de l'activité de LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES (LFAM FS) en France et de ces succursales : LFFS Luxembourg Branch, LFFS Italian Branch, et depuis le 01/01/2022 LFFS Sucursal en España. En effet à la suite de la fusion absorption au 31/12/2021 de LFAM Iberia par LFAM FS et la création le 20/12/2021 de la succursale Espagnole dénommée « LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES SUCURSAL EN ESPAÑA », LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICE a effectué un apport d'actif le 01/01/2022 auprès de sa nouvelle succursale sur la base du bilan de clôture 2021. **1.2. Principes généraux.** L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022. Les comptes sont établis et présentés en euros. LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES (LFAM FS), en sa qualité d'entreprise d'investissement, établit ses comptes conformément au règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et aux dispositions du règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 relatif au nouveau plan comptable général, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23/11/2015, ANC 2016-07 du 04/11/2016, ANC 2018-01 du 20/04/2018, ANC 2018-02 du 06/07/2018 et ANC 2013-02 du 07/11/2013 modifié le 05/11/2021, pour les opérations non nommées par le règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014.

1.2.1. Principales méthodes retenues. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. **1.2.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.** La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des éventuels frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les malis de fusion qui sont rattachés à des actifs incorporels ne sont pas amortis car ils ont une durée d'utilisation illimitée. Un test de dépréciation annuel est pratiqué de façon systématique. Les frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en place des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés en charge. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les durées pratiquées par Groupe La Française sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont : Logiciel : 1 à 5 ans linéaire, Installation générale, agencement : 5 à 10 ans linéaire, Matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans linéaire, Mobilier : 5 à 10 ans linéaire, Matériel de transport : 5 ans linéaire. **1.2.1.2. Immobilisations financières.** La valeur brute est constituée par le coût d'achat avec frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une

provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. **1.2.1.3. Créances.** Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. **1.2.1.4. Valeurs mobilières de placement.** Méthode comptable utilisée pour les Valeurs Mobilières de Placement (VMP) est la méthode du First In First Out (FIFO). La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. **1.2.1.5. Dettes.** Les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. **1.2.1.6. Ecarts de conversion.** Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change. **1.2.1.7. Engagement de départs à la retraite.** Les engagements de départs à la retraite provisionnés dans les comptes, correspondent au montant des droits qui seraient acquis par les salariés, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Ces engagements sont provisionnés sur la base des hypothèses suivantes : Taux d'actualisation : 3,4 %, Augmentation des salaires : 2 %, Taux de rotation : 14,65 %, Age de départ à la retraite 62 ans, Table de mortalité : INSEE 2017-2019, Taux de charges sociales : 47 %. Conformément à la dernière mise à jour du règlement ANC 2013-02 du 07/11/2013 modifié le 05/11/2021, relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements, la société LFAM FS adopte la méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives. Pour rappel, jusqu'alors la société LFAM FS étalait son engagement de manière linéaire sur l'ensemble de la période d'emploi des salariés. L'adoption de la nouvelle méthode de répartition lui permet d'étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond. **1.2.1.8. Intéressement et participation.** LFAM FS fait partie d'une Unité Economique et Sociale (UES) constituée avec certaines filiales du Groupe La Française. Pour la participation et l'intéressement, le calcul est basé sur la formule légale selon les accords de participation et d'intéressement en vigueur. Chaque agrégat est cumulé pour le Groupe et le calcul de la réserve spéciale de participation et d'intéressement est effectué au niveau du Groupe. La répartition de l'enveloppe de la réserve spéciale de participation et d'intéressement est basée sur la masse salariale et est appliquée entre les sociétés membres de l'UES. **1.2.1.9. Intérêts et commissions.** Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, évalués au prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation. **1.2.1.10. Dividendes.** Les dividendes sont comptabilisés au plus tard à la date de leur encaissement effectif. **1.2.1.11. Impôt société.** La société LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES fait partie depuis le 01/01/2022 du groupe d'intégration fiscale constitué par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) en application des articles 223 A et suivants du Code générale des impôts. En conséquence de quoi chaque entité calcule son impôt comme si elle était imposée séparément. En cas de déficit des « sociétés filles », l'économie d'impôt réalisée par le groupe est conservée par la CFdeCM jusqu'au jour où les « sociétés filles » redeviennent bénéficiaires. Cette économie est considérée comme gain immédiat de l'exercice. Lorsque les « sociétés filles » redeviennent bénéficiaire ; la CFdeCM supporte alors une charge d'impôt. Les économies réalisées par le groupe, non liées aux déficits (correctifs et crédit d'impôt) sont également conservées ou supportées par la CFdeCM. **1.2.1.12. Opérations entre parties liées.** La fraction concernant les entreprises liées dans les immobilisations financières, les créances et les dettes, les charges et les produits financiers, provient de transactions conclues aux conditions normales du marché. **1.3. Comparabilité des comptes et changement de méthode comptable.** En 2022, conformément à la mise à jour du règlement ANC 2013-02 du 07/11/2013 modifié le 05/11/2021, LFAM FS a changé sa méthode de calcul en matière d'engagements retraite en adoptant la méthode conduisant à étaler l'engagement uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond. Pour assurer la comparabilité des exercices, l'information sera donnée en paragraphe 2.7 « provision pour risques et charges » où seront présentés les principaux postes 2021 retraités selon la nouvelle méthode comptable. **1.4. Evénements postérieurs à la clôture.** Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler. **1.5. Identité des sociétés consolidant les comptes de la société. Tête de groupe consolidant.** CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL, n° siren 588 505 354, 4, rue Frédéric Guillaume Raiffeisen - 67000 STRASBOURG. **Tête du sous-groupe consolidant.** GROUPE LA FRANÇAISE, n° siren 480 871 490, 128, boulevard Raspail - 75006 PARIS.

Tableau des immob. inc. et corp.	2021	Aug.	Dim.	2022
Concessions, brevets et drts sim.	284 806	273 521	-	558 327
Fonds commercial.....	1 453 985	-	41 917	1 412 068
IMMOB. INCORPORELLES.....	1 738 791	273 521	41 917	1 970 396
Instal. générales, agcts, amgts.....	1 598	4 057	-	5 655
Matériel de transport.....	439 747	127 480	186 547	380 680
Mat. de bur., informatique, mobilier..	22 275	23 300	7 957	37 619
Tableaux d'œuvres d'art.....	17 390	-	-	17 390
IMMOB. CORPORELLES.....	481 011	154 837	194 504	441 343

Aucune immobilisation acquise ne comporte une clause de réserve de propriété.

	Ventilation des aug.	
	Entrées	
	Acquis.	Apports
Concessions, brevets et droits similaires.....	273 521	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	273 521	-
Installations générales, agencements, aménagements.....	4 057	-
Matériel de transport.....	127 480	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier.....	15 344	7 957
IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	146 880	7 957

L'augmentation du poste « Concessions, brevets et droits similaires » correspond au frais de développement d'une application mobile liée à l'activité B to C « Moniwan ». Le montant d'apport du poste « Matériel de bureau, informatique, mobilier » correspond à l'apport d'actif effectué auprès de la succursale LFFS Espagne. Ce montant est repris en « cession » (ci-dessous).

	Ventilation des dim.	
	Virements	Sorties
	A destination de l'actif circulant	Cessions
Fonds commercial	41 917	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 917	-
Matériel de transport.....	-	186 547
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 957	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 957	186 547

La diminution du poste « Fonds commercial » pour 41 917 € correspond à un ajustement sur le complément de prix (à payé au cédant) prévu lors du rachat des titres en 2021 des parts de LFAM Iberia. **Tableau des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.**

Rubriques	Taux	Mode	2021	Dot.	Reprises	2022
Concessions, brevets et droits similaires	33,33 %	L	238 224	32 500	-	270 724
IMMOB. INC.	-	-	238 224	32 500	-	270 724
Instal. générales, agcts. et amgt. divers	20 %	L	-	129	-	129
Mat. de transport	20 %	L	157 461	80 250	96 563	141 147
Mat. de bur. et inf., mob... ..	20 %	L	18 872	11 876	7 957	22 792
IMMOB. CORP.	-	-	176 333	92 255	104 520	164 068

2.3. Autres actifs	2022	2021
Stock œuvres d'art	20 700	20 700
Avances et acomptes versés	113 064	79 339
Aut. créa. clients (dont produits à recevoir 30 659 316) ...	37 549 284	34 053 584
Personnel et comptes rattachés	63 560	73 738
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	3 707 870	3 058 339
Etat, autres collectivités : créances diverses	167 603	149 105
Groupe et associés	969 286	5 100
Débiteurs divers	16 027	706 383
TOTAL AUTRES ACTIFS	42 607 396	38 146 288

2.7. Provision pour risques et charges	2021	Changement méthode	Dotations	Reprises		2022
				Utilisés	Non utilisés	
Provisions pour indemnité départ à la retraite	155 621	- 20 556	84 770	9 639	125 426	84 770
SOUS-TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	155 621	- 20 556	84 770	9 639	125 426	84 770
Provisions pour risques autres	-	-	250 000	-	-	250 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	155 621	- 20 556	334 770	9 639	125 426	334 770

Une dotation pour risque commercial a été constitué à hauteur de 200 000 € ainsi qu'une dotation pour risque lié aux œuvres d'art à hauteur de 50 000 €. Des départs à la retraite ont été constatés en 2022 et une nouvelle provision a été constituée selon la nouvelle méthode de calcul. Ce changement de méthode a conduit à une reprise partielle de la provision existante à hauteur de 20 556 €. Cet impact est comptabilisé dans les capitaux propres : Changement de période de répartition des

2.8. Variation des capitaux propres et composition du capital social	2021	Changement méthode IDR	Affect. du résultat	Mouvts de l'année	2022
Capital	857 420	-	-	-	857 420
Primes d'émission et d'apport	6 827 385	-	-	-	6 827 385
Prime de fusion	250 833	-	-	-	250 833
Réserve légale	80 000	-	5 742	-	85 742
Autres réserves	88 117	-	-	-	88 117
Report à nouveau	186 358	20 556	2 464 550	-	2 671 463
Résultat	2 470 292	-	- 2 470 292	136 181	136 181
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 760 405	20 556	-	136 181	10 917 142

Composition du capital social. Le capital est constitué de 85 742 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 €.

3 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT. 3.1. Revenus des titres à revenu variable. En 2022, LFAM FS a perçu 30 127 € de revenus sur titres de participation.

3.2. Composition des commissions : produits et charges	2022	2021
Commissions de commercialisation	167 928 369	152 747 858
Commission de courtage	343 778	281 848
Prestations de service	2 584 397	3 366 455
Autres produits	63 906	102 137
TOTAL COMMISSIONS (PRODUITS)	170 920 451	156 498 297

	2022	2021
Commissions de commercialisation	131 879 959	113 366 969
Autres charges	274 161	667 884
TOTAL COMMISSIONS (CHARGES)	132 154 120	114 034 853

3.3. Composition des charges générales d'exploitation	2022	2021
Frais de personnel	11 474 024	13 227 778
Charges salariales	4 353 643	5 189 434
Prestations sociétés du Groupe	14 062 001	13 259 872
Honoraires	1 000 123	1 028 297
Missions, réceptions	602 740	353 275
Marketing	4 842 441	3 594 636
Locations immobilières et locations diverses	408 853	418 898
Autres taxes	331 107	564 496
Autres charges de fonctionnement	1 217 194	528 595
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	38 292 127	38 165 282

Les « Autres actifs » sont constitués uniquement de créances à vue dont la durée résiduelle est inférieure à 1 an au moins. La proportion des intra groupe dans le poste « Autres créances clients » représente 85 % contre 59 % en 2021. Le poste « Groupe et associés » pour 969 286 € correspond pour 2022 à la créance liée à l'impôt Société dû auprès de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL, société mère du groupe d'intégration fiscal. Provisions pour dépréciation créances clients et Total dépréciation créances, 2021 et reprises, Utilisées : 321 784. La provision pour créances irrécouvrables constituée en 2021 a été totalement reprise en 2022 après un accord commercial obtenu pour paiement de la créance. **2.4. Compte de régularisation actif.** Les charges constatées d'avance sont reprises en fonction de l'avancement des prestations. Comme l'année dernière, elles sont exclusivement constituées par des charges d'exploitation.

2.5. Autres passifs	2022	2021
Dettes fourn. et cptes ratt. (dt ch. à payer pr 20 261 869) ..	25 320 230	18 787 004
Clients et avances reçues	2 032	2 322
Personnel et cptes ratt. (dt ch. à payer pr 4 670 699)	4 702 337	6 117 359
Sécurité soc. et aut. org. soc. (dt ch. à payer pr 1 749 232) ..	2 405 774	2 871 065
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	5 825 893	5 646 458
Etat : aut. impôts, taxes et ass. (dt ch. à payer pr 72 463) ..	72 463	111 087
Groupe et associées	5 000 000	4 391 250
Autres dettes	907 505	454 396
TOTAL AUTRES PASSIF	44 236 233	38 380 941

Les « Autres passifs » sont constitués pour : 43 691 968 € de dettes à vue dont la durée résiduelle est inférieure à 1 an au plus ; 544 265 € de dettes à vue d'1 an dans le poste « Personnel et comptes rattachés » représentant des coûts de personnel prévus aux échéances de 2024 et 2025. La proportion des intra groupe dans le poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » représente 32 % en 2022 contre 20 % en 2021.

2.6. Comptes de régularisation passif	2022	2021
Charges à payer sur indemnité	-	619 000
Produits constatés d'avance d'exploitation	67 058	-
TOTAL COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	67 058	619 000

	2021	Changement méthode	Dotations	Reprises		2022
				Utilisés	Non utilisés	
Provisions pour indemnité départ à la retraite	155 621	- 20 556	84 770	9 639	125 426	84 770
SOUS-TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	155 621	- 20 556	84 770	9 639	125 426	84 770
Provisions pour risques autres	-	-	250 000	-	-	250 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	155 621	- 20 556	334 770	9 639	125 426	334 770

droits, Report à nouveau : Cr 20 556 €, Provision IDR : Db 20 556 €. Pour assurer la comparabilité des exercices, l'information ci-dessous présente les principaux postes 2021 retraités selon la nouvelle méthode comptable : Bilan passif-prov pour risque IDR et Résultat-dotation aux provisions d'exploitation, 31/12/2022 (publiées) : 84 770, 31/12/2021 (retraitées selon les nouvelles règles) : 135 065, 31/12/2021 (publiées) : 155 621.

2.8. Variation des capitaux propres et composition du capital social	2021	Changement méthode IDR	Affect. du résultat	Mouvts de l'année	2022
Capital	857 420	-	-	-	857 420
Primes d'émission et d'apport	6 827 385	-	-	-	6 827 385
Prime de fusion	250 833	-	-	-	250 833
Réserve légale	80 000	-	5 742	-	85 742
Autres réserves	88 117	-	-	-	88 117
Report à nouveau	186 358	20 556	2 464 550	-	2 671 463
Résultat	2 470 292	-	- 2 470 292	136 181	136 181
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 760 405	20 556	-	136 181	10 917 142

	DELOITTE	
	2022	2021
Honoraires afférents à la certification des comptes	50 548	72 620
Honoraires afférents aux autres services	1 026	-
TOTAL HONORAIRES COMMISSAIRES AUX CPTEs	51 574	72 620

3.4. Coût du risque	2022	2021
Provision sur créances douteuses	321 784	- 321 784
Pertes sur créances irrécouvrables	-	- 8 286
TOTAL COUT DU RISQUE	321 784	- 330 070

3.5. Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2022	2021
Moins-valeur sur cession participation	-	- 324 613
Plus et moins-valeur s/cessions autres immobilisations	392	- 9 799
TOTAL GAINS OU PERTE SUR ACTIFS IMMOBILISES	392	- 334 412

3.6. Résultat exceptionnel	2022	2021
Indemnité	-	9 000
Provision risque œuvres d'art	50 000	-
Autres charges exceptionnelles	135	48
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 135	9 048
Remboursement impôt et taxes	137 351	-
Reprise provision risque œuvres d'art	-	141 000
Reprise provision d'exploitation	-	149 271
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	137 351	290 271
RESULTAT EXCEPTIONNEL	87 216	281 223

3.7. Répartition du résultat par zones géographiques.

2022	France	Luxembourg	Italie	Espagne	Total
Produit net bancaire ..	37 068 918	720 059	550 827	404 082	38 743 887
Résul. brut d'expl.	3 997 260	- 2 519 597	- 586 284	- 556 418	334 962
Résul. d'expl.	3 997 260	- 2 197 813	- 586 284	- 556 418	656 745
Résul. cour. av. impôt..	3 997 652	- 2 197 813	- 586 284	- 556 418	657 137
RESULTAT NET	3 477 758	- 2 198 875	- 586 284	- 556 418	136 181

4 - INFORMATIONS RELATIVES A LA FISCALITE.

4.1. Crédits d'impôts	2022	2021
Crédit d'impôt famille	73 041	68 908
Mécénats	28 140	21 955
TOTAL CREDITS D'IMPOTS	101 181	90 864

4.2. Répartition du montant global des impôts sur les bénéficiaires. Au titre de la convention d'intégration fiscale à laquelle LFAM FS France adhère, son taux d'IS est de 25 % (taux légal sans contribution sociale).

	Montant brut	Impôt (économie)	Montant net
Résultat courant	4 360 875	1 090 219	3 270 656
- Produits non imposables	- 4 084	- 1 021	- 3 063
- Charges non déductibles	- 841 559	- 210 390	- 631 169
RESULTAT FISCAL COURANT	3 515 232	878 808	2 636 424
Résultat exceptionnel	87 743	21 936	65 807
Participation des salariés	- 363 614	- 90 904	- 272 711
Charges non déductibles	- 405 656	- 101 414	- 304 242
RESULTAT FISCAL	2 833 704	708 426	2 125 278
Impôt à payer au titre de 2022 en France	-	- 708 426	-
Crédits d'impôts en France	-	- 101 181	-
IMPOT FRANCE COMPTABILISE S/2022	-	607 245	-
IMPOT LUXEMBOURG COMPTABILISE S/2022..	-	927	-
IMPOT CONSOLIDE COMPTABILISE S/2022....	-	608 172	-

Aucun impôt n'a été comptabilisé sur les succursales en Italie et Espagne.

5 - INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS ET ENGAGEMENTS HORS-BILAN.

5.1. Engagements financiers donnés. Aucun engagement financier donné n'est à signaler. **5.2. Engagements financiers reçus.** La banque CIC a accordé à LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES : une garantie financière à hauteur de 110 000 € pour « transactions immobilières » (sans détention de fonds) ; une garantie financière à hauteur de 115 000 € pour « activité de courtage ». La banque CIC a accordé à LFFS Luxembourg Branch : une garantie financière à hauteur de 31 680 € pour « paiement de loyer à l'étranger ».

6 - INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF MOYEN.

Effectifs	Personnel salarié	
	2022	2021
Cadres	79	80
Non cadres	32	33
TOTAL	111	113
CDI	108	107
CDD	3	5
TOTAL	111	112
Temps plein	111	112
TOTAL	111	112

Le Groupe La Française met à la disposition de la Française Finance Services, à titre gratuit, du personnel Responsable de la Conformité des Services d'Investissements.

7 - AUTRES INFORMATIONS. 7.1. Guerre en Ukraine.

N'étant implanté ni en Ukraine, ni en Russie, le Groupe La Française n'a pas d'équipes présentes sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'en Biélorussie sont inexistantes. Par ailleurs, le Groupe n'a aucun actif à la banque centrale de Russie. Le Groupe est engagé dans la mise en œuvre et le respect des mesures restrictives ainsi que des sanctions individuelles et économiques adoptées par l'Union Européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif de pilotage des risques robuste, lui permettant d'avoir un suivi attentif des flux opérés par ses clients avec la Russie permettant de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Le Groupe fait également preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 136 181,28 euros auquel s'ajoute le report à nouveau modifié de 2 671 462,29 euros, soit un bénéfice distribuable de 2 807 644,57 euros, de la manière suivante : au report à nouveau pour : 2 807 644,57 euros. L'Associé unique prend acte que les sommes distribuées par action ordinaire à titre de dividende, éligible ou non à l'abattement, au cours des trois précédents exercices, ont été les suivantes : 2019, Dividendes bruts distribués et revenus éligibles à l'abattement : 113,00, Revenus non éligibles à l'abattement : NA. 2020 et 2021, Revenus non éligibles à l'abattement : NA.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022,

tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Paris - La Défense, le 14 avril 2023, Le Commissaire aux comptes, DELOITTE & ASSOCIES : Virginie GAITTE.

Le rapport de gestion est tenu à disposition du public au siège social de la Société.